Docusign Envelope ID: ED43ED00-009F-42A5-9AA3-CB3E2B295967

# IMMOH
# Société à responsabilité limitée
# au capital de 1020 euros
# Siège social : 39 rue Saint Fargeau
# 75020 Paris
# 893 403 675 RCS PARIS

---

**PROCES-VERBAL CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF**

**DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS**

Le 13 Novembre 2025

Au siège social,

Madame Karine SCEMAMA épouse OHAYON agissant en qualité de Gérante de la Société IMMOH

A, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

## DECLARATIONS

Madame Karine SCEMAMA , ès-qualités, déclare que suivant acte sous seing privé en date du 10 Novembre 2025 à Paris

1/M Elie OHAYON a cédé à la Société OSICOM 255 parts sociales

2/Madame Karine SCEMAMA a cédé :

- 44 parts à Madame Anaël SARFATI
- 49 parts à Madame Léa ITTAH
- 162 parts à Madame Salomé OHAYON

Qu'en conséquence desdites cession, l'article *8''* des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 8 Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de 1020 euros. :

Il est divisé en 1020 parts, de valeur nominale de un euro chacune , numérotées de 1 à 1020 attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

Docusign Envelope ID: ED43ED00-009F-42A5-9AA3-CB3E2B295967

- La société OSICOM à concurrence de 255 parts numérotées de 1 à 255
- Madame Anael SARFATI à concurrence de 214 parts numérotées de 256 à 299 et de 511 à 680
- Madame Léa ITTAH à concurrence de 219 parts numérotées de 300 à 348 et de 681 850
- Madame Salomé OHAYON à concurrence de 332 parts numérotées de 349 à 510 et de 851 à 1020.

Total égal au nombre de parts composant le capital social :1020 parts

ci 1020 parts.»

Madame SCEMAMA Karine , ès-qualités, déclare en outre que ladite cession a été signifiée à la Société, par dépôt au siège social, d'un original de l'acte, conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du Code de commerce, ainsi que le certifie l'attestation en date du 13 Novembre 2025

## CONSTATATION

Ces déclarations faites, Madame Karine SCEMAMA ès qualités, déclare que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date du 13 Novembre 2025 date de la signification à la Société de la cession de parts.

De tout ce que dessus, Mme Karine SCEMAMA a dressé le présent procès-verbal.

Lu et certifié véritable,
Madame Karine SCEMAMA

Signé par :
karine OHAYON
D91B3289057C4C4...